Date de dépôt: 13 mars 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2005 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale

Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et Messieurs les députés,

Lors de ses séances du 18 janvier et du 8 mars 2006, la Commission des finances a étudié ce projet de loi sous la présidence de M Jean-Marc Odier. M^{me} Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe, M. Jean-Paul Pangallo, direction du budget de l'Etat et de la planification financière, et M. Edouard Martin, secrétaire scientifique de la commission, ont assisté à la séance. M^{me} Anja Wyden, directrice adjointe, direction générale de l'action sociale, et M. Eric Etienne, directeur adjoint, direction générale de l'action sociale, ont présenté le projet de loi à la commission. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Mina-Claire Prigioni, que nous remercions.

Introduction

L'association de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées insieme-Genève (anciennement appelée APMH) a été fondée en 1958 par des parents ayant un enfant mentalement handicapé. Les objectifs de l'association, tels que décrits dans ses statuts, sont :

PL 9674-A 2/20

 d'identifier et de faire connaître les besoins des personnes mentalement handicapées dans tous les domaines: éducation, scolarisation, formation et activités professionnelles, formation continue, habitat, santé, loisirs, etc.;

- de susciter ou d'entreprendre la mise en œuvre des moyens valorisés nécessaires pour répondre à ces besoins, en intervenant auprès des instances publiques ou privées;
- 3. de recourir, autant que possible, aux ressources et services offerts à la communauté dans une perspective d'intégration sociale, en y apportant au besoin des appuis particuliers;
- 4. de favoriser l'expression et la participation de la personne handicapée et de sa famille aux décisions qui les concernent:
- 5. de répondre aux besoins des familles et de l'entourage proche des personnes handicapées, en développant des actions basées sur des liens de solidarité et d'entraide:
- 6. de s'intéresser à la formation de l'encadrement professionnel concerné ainsi qu'aux recherches et publications dans le domaine du handicap mental;
- 7. de contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'une information adéquate auprès de ses membres et du public;
- 8. de veiller au bon fonctionnement des services offerts aux personnes mentalement handicapées, notamment en ce qui concerne le respect des valeurs fondamentales de participation, de valorisation et d'intégration sociale énoncées dans les différentes chartes d'insieme-Genève.

Fonctionnement

Insieme-Genève est dirigée par un comité bénévole dont la majorité est composée de membres parents. Le secrétariat général est composé de cinq professionnels, ce qui correspond à un équivalent de quatre postes à temps plein. Les activités principales de l'association sont :

- 1. L'organisation de séjours de vacances durant l'été.
- 2. Le conseil, le soutien et l'orientation des familles.
- La défense des droits des personnes mentalement handicapées et de leurs familles

Les activités de l'association sont en partie subventionnées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), mais la subvention est limitée au montant perçu en 1998 et ce malgré l'augmentation des besoins et des prestations dispensées. Une participation de la Ville de Genève est également perçue pour le loyer de l'association.

Insieme-Genève est affiliée à Insieme-Suisse et perçoit des subventions selon l'article 74 de la loi sur l'assurance invalidité (LAI) sur l'aide privée aux invalides.

Les séjours de vacances

Le premier séjour de l'association a vu le jour en été 1959, une année après la création de l'association afin de décharger les familles qui avaient en leur sein un enfant handicapé.

Le but initial des séjours est resté le même au fil des années. En effet, ces séjours de vacances doivent permettre aux personnes mentalement handicapées de vivre un temps de repos et d'activités différentes dans le respect des besoins de chacun. Les familles peuvent elles aussi se reposer et profiter d'un temps de loisirs, avec leurs autres enfants le cas échéant.

En 1980, sous l'impulsion d'insieme-Genève, du Département de l'instruction publique et du Département de l'action sociale et de la santé, était créée la Fondation Cap-Loisirs pour répondre aux besoins de loisirs et de vacances des personnes mentalement handicapées plus autonomes, alors que parallèlement, insieme-Genève continuait à accueillir dans ses séjours, uniquement durant les mois d'été, des personnes plus dépendantes.

Ce temps de vacances avec insieme-Genève doit représenter une coupure par rapport aux activités habituelles, qu'elles soient familiales ou institutionnelles. Il doit permettre à la personne handicapée d'établir ou de développer des contacts sociaux inhabituels avec les autres participants, les équipes d'encadrement, la population locale, liens qui parfois pourront être entretenus en cours d'année; d'offrir des occasions d'élargir son horizon; de participer à un projet collectif ponctuel, de caractère éducatif, sportif ou culturel; de pratiquer des activités nouvelles, adaptées aux rythmes et possibilités de chacun selon ses choix, dans un encadrement stimulant, dynamique et responsable offrant à chacun une sécurité morale (être connu et compris) et physique.

Jusqu'en 1968 : 1 seul séjour était organisé et accueillait uniquement des

enfants (29 enfants accueillis)

1969 : 2 séjours 1970 : 3 séjours

1974 : 4 séjours accueillant 87 enfants et adultes (le plus âgé avait

42 ans)

1976 : 5 séjours 1979 : 6 séjours PL 9674-A 4/20

 1983 :
 7 séjours

 1989 :
 11 séjours

 1991 :
 12 séjours

 1997 :
 13 séjours

 1999 :
 14 séjours

2004 : 14 séjours pour environ 154 vacanciers

Les besoins des vacanciers ont changé et actuellement ce sont surtout des personnes adultes qui profitent de l'offre. Un seul séjour est destiné aux enfants et adolescents. De surcroît, plus d'un tiers des vacanciers ont plus de 45 ans. Pour environ une quarantaine de personnes, insieme-Genève est le seul organisme de loisirs à les accepter. Les difficultés rencontrées sont liées au vieillissement des personnes. De plus en plus de personnes en chaise roulante sont accueillies, ce qui implique de trouver des maisons adaptées et dans les années à venir, de louer des bus adaptés qui sont beaucoup plus difficiles à trouver et plus chers à louer. L'augmentation des frais fixes nécessite donc un soutien de l'Etat afin de pouvoir maintenir le niveau de prestations.

L'encadrement pour les personnes présentant de grands troubles de comportement doit aussi être plus important, étant donné qu'elles ont besoin d'avoir un moniteur exclusivement pour elles. Les professionnels d'encadrement pour ces séjours sont fidélisés et environ 50 % d'entre eux reviennent d'une année à l'autre.

Depuis toujours, insieme-Genève a choisi de ne pas engager du personnel spécialisé de manière à privilégier un temps différent, des relations plus particulières et le fait que les vacanciers ne retrouvent pas le même système éducatif pendant leurs vacances. La plupart des moniteurs sont des étudiants venant de divers horizons.

Des relations se créent entre les uns et les autres et il n'est pas rare de voir des moniteurs continuer à rendre visite à des vacanciers pendant le reste de l'année

Audition du département de tutelle

Le projet de loi était censé rentrer en application l'année précédente, ce qui explique son intitulé. Le projet de loi 9674 accorderait une subvention qui serait uniquement affectée au financement de l'organisation des séjours de vacances. Durant l'été, l'association a augmenté le nombre de séjours qu'elle organise et qui s'élèvent en 2004 à 14 séjours pour environ 154 personnes dont de plus en plus d'adultes handicapés.

La subvention de 60 000 F représente un peu moins de 5% du produit de l'association insieme-Genève. La subvention de l'OFAS est restée similaire alors que l'offre de séjours a augmenté. En conséquence, le déficit qui découle de cette prestation croît chaque année, et pour l'année 2004, il est porté à 75 000 F, raison qui a motivé l'association à demander à l'Etat de Genève une subvention annuelle pour cette prestation. Il faut rappeler que ce type de séjour a l'avantage de donner la possibilité aux handicapés d'élargir leur horizon pendant le temps des vacances, mais surtout, ils permettent aux familles, aux parents qui s'occupent durant toute l'année de leurs enfants handicapés de bénéficier d'un moment de repos. Les personnes handicapées qui vivent chez leurs parents coûtent beaucoup moins d'argent à la collectivité publique que si elles vivaient en institution, raison pour laquelle il faut continuer de donner l'opportunité aux personnes qui s'en occupent de se reposer un moment.

L'augmentation des besoins est bien réelle et découle de plusieurs facteurs. D'une part, les handicapés ont gagné vingt ans d'espérance de vie en vingt ans. De plus, dans ce domaine, il existe aussi un vieillissement des parents qui s'occupent des enfants handicapés, et qui à un certain moment, ne sont plus en mesure de partir en vacances avec leurs enfants handicapés.

Discussion de la commission

Un commissaire remarque qu'un montant de 300 000 F sur un total de charges de 1,4 million de F représente une réserve de 20%. Il mentionne la réserve de l'Université de Genève, qui représente un pourcentage beaucoup plus bas alors qu'elle est considérée comme étant excessive. Ce sont donc ce type de considérations qui lui laissent penser qu'une demande de subventionnement est prématurée. Un autre remarque que l'association insieme-Genève a fait un don à la Fondation Ensemble pour construire un établissement. Cette fondation étant une institution de l'association insieme-Genève, il se demande si cette manière de procéder est légale, et si les statuts l'autorisent.

Il est expliqué que la Fondation Ensemble a été créée par l'association insieme-Genève, mais qu'ensuite, cette entité unique s'est scindée en deux. Insieme-Genève a légalement le droit de récolter des fonds pour aider une fondation qui lui est aussi proche. Il est prévu par la loi que l'Etat de Genève subventionne un investissement jusqu'à concurrence de 50% au maximum. Cependant, dans le domaine du handicap, il est plus aisé de trouver des fonds privés, raison pour laquelle la pratique en vigueur veut que l'Etat de Genève subventionne à 30%, l'OFAS à 30%, tandis que le reste provient de fonds

PL 9674-A 6/20

privés. Il est encore relevé que l'Etat de Genève a tout intérêt à ce que des associations pour les personnes handicapées puissent récolter des montants aussi considérables, ce qui coûtera ensuite moins cher à la collectivité publique car les fonds privés sont utilisés pour l'investissement ainsi que pour l'exploitation de structures. Enfin, si cette manière de procéder peut sembler de prime abord peu orthodoxe, elle est en réalité avantageuse pour l'Etat.

Un commissaire nuance les propos concernant les réserves. En effet, la commission peut reprocher à l'Université de Genève d'avoir créé une réserve avec les deniers de l'Etat, tandis que la réserve de l'association insieme-Genève a été créée grâce à l'apport de dons privés. Il pense qu'il n'est donc pas opportun de comparer les deux types de réserves de fonds. Néanmoins, il tient fortement à ce que le DES reste vigilant et qu'il s'assure d'une part que la subvention ne serve pas à créer une réserve, et d'autre part, que les associations qui ont des réserves importantes ne fassent pas parvenir des demandes de subventions au Grand Conseil.

Une commissaire commente la présentation de la réserve de l'association, qui lui semble manquer de transparence. En effet, une partie de la réserve provient de dons plus ou moins élevés. Cependant, l'association ne peut en disposer car elle ne peut les utiliser que pour financer les projets précis pour lesquels ils ont été versés. Ainsi, les dons ne représentent ni un capital propre pour l'association ni une réserve à proprement dit. Elle suggère donc que l'association distingue ces montants de ceux qui sont réellement de la réserve.

Un commissaire avance que le travail de cette association est tout à fait louable, et que de surcroît, il est accompagné par du bénévolat. Toutefois, il ne lui semble pas que les raisons soient suffisantes pour que l'activité soit accompagnée d'une subvention publique en cette grave époque de crise financière. En outre, il pense qu'il faut faire certains choix. A un moment donné il n'incombe pas à la collectivité de prendre en charge tous les problèmes des citoyens qui composent la collectivité. Il conclut que la commission doit rester raisonnable car l'Etat de Genève ne vit pas une période d'euphorie financière.

Un commissaire a l'impression qu'il est tout à fait aberrant de discuter cette demande qu'il trouve totalement légitime. Il remarque que jusqu'à présent l'association s'est très bien gérée sans l'aide de l'Etat, que c'est une association très bien structurée et qu'elle n'a adressé une demande à l'Etat que lorsqu'elle a été confrontée à des difficultés qui découlent de raisons qui ne sont pas maîtrisables. Il ne voit pas comment la commission pourrait refuser de verser cette subvention.

Vote

Il est proposé de reporter le vote en attendant les comptes 2005.

Le président met aux voix le report du vote dans l'attente des informations demandées, qui est refusé par:

5 (1 R. 2 L. 2 UDC) Pour.

Abstention: 0

9 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 1 MCG) Contre:

Vote d'entrée en matière

14 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG) Pour.

Abstention: 0

Contre: 1 (1 R)

Il est proposé une modification du titre et des articles 1 et 2 en remplacant 2005 par 2006.

Amendement au titre

Proiet de loi

accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2006 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale

14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG) Pour.

Abstention: 0

1 (1 R) Contre:

Amendement à l'article 1

Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 60 000 F de 2006 à 2008 est accordée à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été pour des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale.

14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG) Pour.

Abstention: 0

1 (1 R) Contre:

PL 9674-A 8/20

Amendement à l'article 2

Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2006 sous la rubrique 84.11.00.365.66 pour les exercices 2006 à 2008.

Pour: 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Abstention: (

Contre: 1 (1 R)

Vote final

La commission accepte le **projet de loi 9674** accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2006 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale, par:

Pour: 10 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 L, 1 MCG)

Abstention: 4 (2 L, 2 UDC)

Contre: 1 (1 R)

Les commissaires libéraux précisent que les deux abstentions libérales n'auraient pas eu lieu si le vote avait été reporté d'une semaine, pour permettre la réception des informations supplémentaires.

Compléments d'information

La Commission des finances a demandé à votre serviteur de n'élaborer le rapport que lorsque les réponses d'insieme-Genève seraient en possession de la commission. Celles-ci ont été envoyées par messagerie à l'ensemble des commissaires des finances qui en prennent acte et donnent le feu vert au rapporteur dans la séance de la commission du 8 mars 2006. Elles figurent en annexe du rapport.

Projet de loi (9674)

accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 60 000 F de 2006 à 2008 à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été en faveur des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 60 000 F de 2006 à 2008 est accordée à insieme-Genève pour les séjours de vacances organisés l'été pour des enfants, adolescents et adultes vivant avec une déficience mentale.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2006 sous la rubrique 84.11.00.365.66 pour les exercices 2006 à 2008.

Art. 3 But

Cette subvention est destinée à permettre à insieme-Genève de maintenir ses prestations au niveau de l'organisation des séjours de vacances d'été pour les personnes vivant avec une déficience mentale et ce en adéquation avec les besoins du canton.

Art. 4 Durée

Cette subvention prend fin en 2008.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

ANNEXE 1

Mémo concernant le PL 9674 pour les séjours de vacances organisés par insieme-Genève

La semaine dernière nous avons, ma Présidente, Anne Emery-Torracinta et moi-même répondu à quelques questions de Mme Wyden concernant le PL 9674 que la commission des finances a récemment examiné. Les membres de cette commission étaient, à juste titre, étonnés d'avoir en possession des documents comptables de 2003.

Je souhaite donc vous préciser que nous avons déposé ce PL au Département de l'Action sociale et de la Santé en avril 2004 sur demande expresse de M. Bertrand Levrat alors en charge du dossier du handicap. Le Département souhaitait, effectivement, inscrire notre subvention au budget 2005 (une somme de CHF 10'0000 prise sur le droit des pauvres nous a été attribuée par M. Unger pour 2004). Notre association a donc été inscrite au budget 2005 du canton, mais l'examen technique du projet a "traîné"et le PL, après acceptation par le Conseil d'Etat cet automne, n'a été inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil qu'à la session des 3 et 4 novembre derniers!

Ce n'est que le matin du 18 janvier, jour de votre séance, que nous avons eu la demande urgente de fournir des documents plus récents, documents que nous avons transmis au Département.

Concernant plus précisément les questions que les membres de votre commission se posent, je peux vous donner les explications suivantes :

- Les activités d'insieme Genève bénéficient de subventions de l'OFAS pour le financement d'une partie des postes de travail de son secrétariat et pour une partie des séjours de vacances qu'elle organise.
- Elle reçoit ces subventions selon l'art. 74 de la LAI sur l'aide privée aux invalides.
- A la fin des années 90, l'OFAS, dans le cadre de sa restructuration a décidé que toutes les associations suisses dépendant de l'art. 74 devaient se regrouper au sein d'une faîtière nationale. Ces faîtières, qui devaient d'abord recevoir une reconnaissance de l'OFAS, seraient ensuite chargées de répartir les subventions auprès de leurs membres selon les principes de la preuve du besoin, la signature d'un contrat de prestations de 3 ans et du controlling. Les associations n'auraient plus de lien avec l'OFAS pour les demandes de subventions et seules les faîtières seraient habilitées à négocier avec les services fédéraux sur la base des documents reçus par les associations
- En 2000, sur demande d'insieme-Suisse (organisme faîtier de notre association, sis à Berne et regroupant 56 associations en Suisse), nous avons rejoint le projet pilote, en tant qu'association romande, permettant de mettre en place le processus qui serait obligatoire dès 2002. L'OFAS a alors décidé de prendre l'année 1998 comme année de référence pour fixer les subventions des associations. Cela signifie qu'excepté le coût de la vie, les subventions reçues de l'OFAS, via insieme-Suisse sont maintenant plafonnées sur celles reçues en 1998. Et cela indépendamment du fait que nos prestations ont augmenté concernant les séjours de vacances pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap mental (le vieillissement de la population handicapée engendre une augmentation des besoins)
- En 2000 également, l'association Project (qui place et suit en milieu professionnel ordinaire des personnes mentalement handicapées) a reçu sa reconnaissance de l'OFAS avec comme condition au versement de sa subvention la mise en sous-contrat de prestations auprès d'insieme-Genève.
- Jusqu'en 2003, le versement de la subvention reçue pour l'association Project n'apparaissait pas dans notre bilan, car nous l'avions comptabilisée en produit puis sortie en charge et les 2 écritures (environ 130'000.- s'annulaient).

En 2004, l'OFAS, via insieme-Suisse, nous a demandé d'inscrire en bloc les subventions reçues, y comprises celles de l'associations Project (sous rubrique « contributions institution »). Ensuite, la sortie des subventions de Project se retrouve sous la rubrique « participation, dons », cumulée avec d'autres petites aides que nous pouvons ponctuellement accorder à des projets directement utiles aux fils et filles de nos membres (cf. annexes). Ce point explique l'apparente augmentation des subventions OFAS en 2004 mais également celui du total de nos produits. Mais, concernant directement notre association, il n'y a pas eu d'augmentation en termes réels (uniquement le coût de la vie). Les 137'000 "de trop" correspondent à la subvention de Project (127'000) et au coût de la vie).

Je souhaite que ces explications vous permettent de saisir plus complètement le contexte financier général dans lequel s'inscrit notre PL.

Si la forme de la présentation de nos comptes va certainement encore évoluer pour répondre aux nouvelles demandes de nos bailleurs de fonds et pour présenter la clarté nécessaire à une bonne compréhension de nos états financiers par tous (actuellement nous suivons les demandes de notre organisme faitier), il n'en reste pas moins que l'obtention d'une subvention cantonale, uniquement liée à la prestation de nos séjours de vacances, est plus que jamais d'actualité. Cette subvention cantonale nous permettra de continuer à faire face à la demande de places adaptées aux besoins des personnes mentalement handicapées (vieillissement, troubles du comportement) que nous accueillons chaque été dans nos séjours .Pour beaucoup d'entre elles, c'est la seule occasion de quitter leur institution, voire même (pour un nombre en augmentation) de sortir de l'hôpital psychiatrique....

Je reste toutefois, bien évidemment, à votre entière disposition pour une audition ou tout autre document dont vous pourriez avoir besoin et vous adresse, Monsieur, mes salutations distinguées,

Anne-Michèle Stupf Secrétaire générale PL 9674-A 12/20

ANNEXE 2

insieme Genève Rue de la Gabelle 7 1227 Carouge

CONTRIBUTIONS OFAS 2003-2005

	2005		2004		2003
	chf		chf		chf
Contribution OFAS	830'895.75	0.82	824'115.55	1.82	809'096.10 *
Project	128'219.00		127'172.75		122'425.70

^{*}En 2003 la contribution OFAS à l'association Project n'apparaît pas dans nos comptes ni en produits ni en charges. Cf. explications dans mémo.

DETAILS DES COMPTES 2003-2005

Contribution OFAS répartition			
Project	128'219.00	127'172.75	0.00
Secrétariat	348'166.75	345'315.80	341'260.40
Séjours de vacances	354'510.00	351'627.01	345'410.00
•	830'895.75	824'115.56	686'670.40
Contribution et dons répartition			
Project	128'219.00	127'172.75	0.00
Lion's Club pour association Project	0.00	0.00	65'000.00
Bénévoles Belle-Idée	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Danse-Habile	0.00	1'500.00	0.00
Cotisations à des associations	849.00	574.00	1'160.00
Contributions à insieme-Suisse	24'390.00	23'400.00	24'152.75
Dons	0.00	200.00	250.00
insieme-Suisse initiative"oui au libre-accès"	0.00	0.00	2'940.00
COACH-année européenne du handicap	0.00	0.00	1'200.00
Projets vieillissement	501'000.00	0.00	0.00
	660'458.00	158'846.75	100'702.75

ANNEXE 3

SEJOURS DE VACANCES

		2005	2004	Comples Silones 2004
Inscription Retenue prestation en nature	•	-202'073.45 -73'350.00	-221'830.00 -81'780.00	et comptes 2005 - mon nivitis! -
PRODUITS		-275'423.45	-303'610.00	
Honoraires		2,200.30	497.00	
Frais de transport		42'456.82	44'544.63	
Hébergement		72'374.28	77.247.41	
Matériel de cours		5'482.98	7'307.19	GRAND CONSEIL
Autres charges		11'653.09	16'101.70	Expédié la: Visa:
Alimentation		51'179.13	55'506.76	President V Députés (103)
Articles ménagers		5'222.13	6'205.57	11
Excursions et visites		12'238.14	13'866.80	0
Matériel médical		1271.46	1,950.51	Processive delister Orbito
Assurance		210.00	210.00	Divers par c. mail
Salaire		364'700.00	389,300.00	
Charges sociales		36'112.43	45'280.55	
Frais de personnel		0.00	-6'973.00	
Frais de bureau		6'163.36	10'228.23	
Administration salaires et appointements		122'087.61	124'121.76	
CHARGES		733'351.73	795'395.11	

SEJOURS DE VACANCES

Résultat avant subvention	-457'928.28	491'785.11	
Subvention + dons	-3'181.95	-62'285.12	En 2004, insieme a bénéficié d'une subvention de la
OFAS	-354'510.00	-351'627.01	DGAS prélevée sur le droit des pauvres et d'un don
Résultat ventes cœurs en chocolat/allumettes	-29'548.90	-22'287.60	de 50'000 - que nous avons attribué à nos séjours.
Total Subvention	-387'240.85	436'199.73	
RESULTAT	-70'687.43	-55'585 38	

14L +41 22 753 93 93 Fox +41 22 753 93 99 ModRac.ch www.flac.ch

Succursale 22, Tour de Prachos Casa possile 33 OH-1234 Vesey

Tal. +41 22 899 11 33 Fax +41 22 899 11 39 Modffac.ch www.fiso.ch

Comptes de bilan et pertes et profits

. &

Bilan au 31 décembre

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée Générale des membres de l'association Insieme Genève

2003

1'181'928.45 1,260.00 -7'259.33 1175'929.12

1,540,092.09 -60.00 1'541'123.69 2,702,00 12,702.00

1,091,60

Créances à court terme otal actifs circulants

ACTIFS Liquidités

 Autres créances Actifs circulants

En note qualité d'organe de révision, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, la compubilité et les comptes annobé présentés par le comité de l'association e insienne Genève » pour l'exercice arrêé an 31,12,2004.

Mesdames, Messieurs,

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émetire une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance. Note révision des comptes a été effectuée selon les normes recomues par la profession. Ces normes requièrent de pisnifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies ignificatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance ceux-c: en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons pyrécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, nisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans les décisions significatives en matière d'évalustion, ainsi que la présentation des comptet amuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisant

39,203.96

5'174.56 30'941.54

Machines de bureau, Infrastucture informatique

Créances à long terme envers des tiers

Placements à long terme

Avoirs à long terme

otal avoirs à long terme

Actifs immobilisés

12'686.15 400,000.00 112'686.15 1,969.30

7,763.20

117.10

58'699.40 58'699.40 1'695'077.87

30,325.85 10,325.85 1,620,268.64

lotal actifs de régularisation

Total ACTIFS

PASSIFS

Actifs de régularisation - Actifs de régularisation

Total actifs immobilisés Mobiliers et installations

Véhicules

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes amuels sont conformes à la loi.

Des lors, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Satigny, le 15 février 2005

Fiduciaire FISCAL & PACILE SA

Philippe KOHLER

fotal capitaux propres Résultat de l'exercice Capitaux propres Capital

rotal PASSIFS

Annexes: comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits)

CHAMBRE ED ROUCHRE Membre

-23,026.70

-24'687.05

-23,026.70

otal passifs de régularisation

Passifs de régularisation

otal dettes à court terme assifs de régularisation

Dettes à court terme

. Dettes à court terme

24'687.05

-11,101.05 -11,101.05

-2'030.75

-2,030.75

1,583,159.06

-1'595'211.19

-1'753'795.19 94'505.42 -1'620'268.64

-1'695'077.87 -1'659'289.77

Philippe DAVET
Expert fiduciaire diplone

		décembre	
		u 31	
		" janvier a	
		5	
		Exercice	

Exercice du 1º janvier au 31 décembre						; f) ::::::::::::::::::::::::::::::::::::
PRODUITS			· ·			
	2004	2003				1
- Allumettes - Produits des activités - Contribution institution = Subrenhan CFAS - Don Fondation Hans Wildord	-27'592.70 -304'060.00 -824'115.55	-33'118.35 -279'900.01 -686'670.40		Charges de véhicules - Charges véhicules Total charges de véhicules	3'438.85 3'438.85	4'268.45 4'268.45
- Don Loterie Romande - Don Lion's club	8 6 6	-20,000,00		Charges d'administration Fourniture de buroau	00,141,04	20. 4.35.00
- Don Fondation Coromandel - Sulvantion Commine de Colomo	-50,000.00	0.00		- Téléphone, Fax, Internet et frais de port	50'174.94	52'383.72
- Subvention Commune de Plan-Les-Quates	0000	-1,000.00		- Contributions, dons - Charges fiduciaire et conseil	158'846.75 6'662.15	100'702.75
Subsection Commune de Indiex Subsection de la Ville de Genève	-1.500.00	0.00 -51'660.00		- Charges de l'informatique - Publicité	645.60	4'493.35 12'251.25
Subvention DASS	-2'185.00	-1'722.00 0.00		 Autres charges d'exploitation Total charges d'administration 	29'391.58 300'386.76	229'263.90
- Cotisations - Produits financiers	-37'739.75 -48'553.72 0.00	-61'832.75 -49'775.00 -370.77		Amortissements - Amortissement sur immobilisations comorelles	11,646.10	13'169 96
 Produits de placements financiers Aufres produits 	-2'606.59	-2'473.05		Total amortissements	11,646.10	13,169,96
Total PRODUITS	-1'381'299.86	-2 032.81		Total CHARGES	1'445'378.44	1'446'156.33
CHARGES				PRODUITS ET CHARGES		
Charges de marchandise	2004	2003		HORS EXPLOITATION	2004	2003
- Allumettes Total charges de marchandises	5'305.10 5'305.10	5'672.95	<u> </u>	Résultats exceptionnels - Dissolution des réserves	76'130.71	-63'476.27
Charges pour prestations				iotal resultats exceptionnels	-/6 130./1	-63.4/6.2/
- Sejouis de Vacances Total charges pour prestations	213'917.53 213'917.53	215'187.07		TOTAL PRODUITS ET CHARGES HORS EXPLOITATION	-76'130.71	-63'476.27
Charges de personnel				PERTE DE L'EXERCICE	-12'052.13	94'505.42
 Salaires et appointements Charges sociales 	683'427.70	705'302.60				
Autres charges de personnel Prestations de travail de tions	7.337.75	18733.60				
Total charges de personnel	831'939.45	50.035.45 896'847.65	· ·			
Charges de locaux Loyers de tiers	64'865.30	64'511.75			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
- cineveri, repalatoris, remplacements (ERR) - Assurances - Charges d'énergie et d'évacuation des déchets	10'749.35 1'151.60 1'978.40	14'302.95 897.50 2'034.15				
Total charges de locaux	78'744.65	81,746,35				

c	•	
æ	1	

	a	
	7	
•	۹	

Contribution à des projets

Association Project Subvention OFAS via insieme Bénévoles Belle-Idée Banse-habile

6'000.00 1'500.00

34'672.75

Autres charges d'exploitation

Manilestations insieme-Genève Carnaval, assemblée générale, Thé dansant, Foire de Genève, vieillissement, concert, etc.

1,158.69

6,860.88

8'019.57

Discolution des réserves

Camps

Camp

Pertes antérieurs (Capital) dissoutent

apital Fonds de réseve Capital Fonds projets insieme-Genève Capital Fonds Solidante

597'819.51

25'680.75

Rapport de la trésorière

es dons individuels reçus par insieme-ge en 2004 ont contribué à peine à 3% des rescources de l'association (pour 5% l'année passée). Le premier concert que nous avons organisé en 2004 en faveur des activités de notre association a rapporté le 1,3% de nos produits alors que notre traditionnelle vente de pochettes d'allumettes en représente le 2%.

Les cotisations des membres de l'association correspondent à 3% du montant global des produits, cependant, il faut préciser que le 15% des cotisations des membres actifs sont réprocédes à inseme-àsises pour leurs prestations aux associations suisses. Le produit des activités de l'association, à savoir les séjours de vacances organisés durant l'été concerne 22% de nos revenus. En 2004, un projet de loi a été dépoxé par insieme ge avec le soutien du Département de M. Unger afin d'obtenir une subvention de CHF 60 7000, - qui devan permietre de combler le déficit de ségiours de vacances. Ce projet de loi sera soumis à l'approbation des députés un Grand Conseil dans le courant de l'amée 2005. Une ligne budgétaire est d'ores et déjà un Grand Conseil dans le courant de l'amée 2005. Une ligne budgétaire est d'ores et déjà

> 4'983.53 8'640.00 76'130.71

921.80

5,585,38

5,000.00

réservée à insieme-ge dans le budget qui a été voté le 17 décembre 2004.

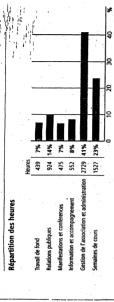
Heureusement, cette année un don exceptionnel de la Fondation Coromandel de CHF 50'000, -a représenté à lui seul le 3,6% de nos revenus. De plus, nous avons bénéficié d'un soutien du Département de Martion sociale et le 15 soffie au travers de l'attribution de la somme de CHF 10000, pour nos séjours de vacaneis, prélevée sur le fortir des pauves en attente de l'acceptation de notre projet de loi l'année prochaine. Cés 2 dons

expliquent la forte diminution de riotre déficit en 2004.

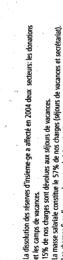
La subvention de l'OFAS reçue via insieme-Suisse, notre association faitière, représente quant à elle 60% des produits de l'association. Précisons que ce montant n'a pas augment à epuis 1988 excepté l'indexation du coût de la vie. En 2004, nous avons cependant benéficité de CHF 5'000. supplémentaires du fond de compensation l'esquels, ajoutés au

don de CHF 5'000. - du Kiwanis Club, nous ont permis d'éditer la brochure sur l'intégration

souante. Les autres revenus de l'année, soit les placements financiers s'élevant à 0,2%, et la vente de divers documents (dossiers, cartes de voeux, etc.) par l'association, également à hauteur de 0,2%, n'ont qu'une incidence marginale sur les revenus 2004.



Dans ces heures effectuées par le personnel du secrétariat général en 2004 sont comprises 735 heures non subventionnées pour la gestion financière. A ces chiffres, il faut encore rajouter près de 10'000 heures de bénévolat offertes à insieme-ge par ses membres (comité, délégués, groupes de travail, vente des pochettes d'allumettes, organisation du concert etc.).



8

2

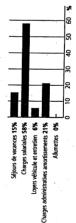
\$

20



Charges

Les charges fixes (locaux, charges administratives) se montent à 26%.



La recherche de fonds reste une fois de plus prioritaire pour l'association et ce malgré la nette diminution du déficit de fonctionnement en 2004.

Sandra Sorg Trésorière

Allumettes 2%

Produits

Produits des activités 22% Contribution institution 60% Don Fondation Coromandel 4% Subvention Ville de Genève et communes 5% Cotisations 3% Produits de placements financiers 0%

Autres produits 1% Pons

×	
ಠ	
ž	
2	
s 200	
ts 200	
orts 200	
orts 200	
forts 200	
forts 200	
ts forts 200	
its forts 200	
nts forts 200	
ints forts 200	
oints forts 200	
points forts 200	

Co-organisation d'une journée d'étude sur le partenaria intrée en vigueur de la 4 m révision de la LAI. wec le Service Médico Pédagogique (SMP). 1" janvier 20 mars

roches sur la place fédérale à Berne contre la RPI " récital de Goran Filipec en faveur d'insieme-g anifestation des personnes handicap ntre la confédération et les ca acceptation par les cantons e la péréquation fil 22 septembre 28 novembre 6 octobre

our les séjours de vacances d'ir 17 décembre

Remerciements

a présidente et les membres du comité d'insieme-Genève remercient au nom de ses nembres les autorités fédérales, cantonales et la Ville de Genève pour le soutien qu'elles

pportent aux actions de l'association que ce soit sur le plan financier, logistique ou rela-

ncore un grand merci à tous les partenaires institutionnels d'insieme-Genève avec lesquels Merci du fond du cœur à tous nos donateurs connus ou anonymes qui par leur confiance et leur fidélité nous permettent, année après année, de continuer nos actions sur le terri-Des remerciements particuliers sont adressés à insieme-Suisse qui défend les droits des peronnes handicapées par une déficience mentale et de leurs familles sur le plan suisse notre association collabore.

infin, merci aux habitants de Genève qui achètent nos pochettes d'allumettes, aux élèves des classes primaires du canton, aux scouts de Genève et à nos nombreux bénévoles qui

es acteurs d'insieme-ge

nne Emery-Torracinta Anne-Marie Oberson Christian Oestreicher Sandra Sorg omité

/ice-présidente

résidenté

/ice-président

résorière

Aembre du bureau

iv Ducroca

Aembre A **Jembre**

Christiane Stephano Harald Wittekind **Augusto Cosatti** Rolande Rudaz ouis Vaney

Aembre **Jembre** dembre dembre

Conseil juridique

Avocate

Membre

arine Wyss

Claude Bretton-Chevallier Anne-Michèle Stupf Jéline Laidevant Secrétariat

Coordinatrice des séjours de vacances Adjointe de la secrétaire générale et Secrétaire générale Comptable ecrétaire ecrétaire ecrétaire Valérie Palermo (jusqu'au 30.06.04) Catherine Moroni (dès le 01.07.04) Bérengère Delfolie atricia Fellay

/iviane Jost / Anne-Marie Oberson isette Pasche Groupes de réflexion et d'action ommission Séjours de vacances Groupe Bénévoles de Belle-Idée

Augusto Cosatti Philippe Grand Louis Vaney Groupe Parents enfants autistes es Petits Cafés / Terrassière es Petits Cafés / Balexert Les Petits Cafés / Thônex Groupe handicap sévère es Petits Cafés / Onex Groupe intégration et troubles associés Groupe SGIPA

Anne Emery-Torracinta Madeleine Humair Madeleine Ducret **Aadeleine Ducret** Velly Gazzola

es cartes d'anniversaires

Représentations extérieures

Commission consultative pour la déficience mentale Sous-commission personnes mentalement handicapées adultes Sous-commission enfants

mentalement handicapés Commission consultative pour l'intégration scolaire

Commission cantonale pour l'intégration des personnes handicapées Groupe de travail insieme-qe/SMP

Commission administrative des EPSE Conseil de Fondation de la SGIPA Groupe de travail insieme-ge/SGIPA

Fondation ENSEMBLE Fondation CAP LOISIRS Fondation AIGUES-VERTES Association PROJECT Relations internationales at incitions. Culture

et insieme-Suisse FéGAPH – Fédération Genevoise des Associations de Parents et Proches de Personnes Handicapées

Anne-Michèle Stupf / Louis Vaney

Léonard Stein / Augusto Cosatti

Anne-Michèle Stupf

Céline Laidevant

Anne Emery-Torracinta

Carine Wyss
Harry Allegrezsa
Celine Laideant
Anne-Michele Stupf
E. Anne-Marie Oberson / Freddy Sarfati
Elisabeth Bouchardy
Janine Senout

Anne-Marie Oberson Priscilla Albrecht / Christiane Stephano Poste vacant Léonard Stein

Elisabeth Bouchardy Anne-Michèle Stupf Anne Emery-Torracinta / Anne-Michèle Stupf

Christian Oestreicher